



**CREUSE GRAND SUD**  
Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	44

**DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2022 – 050**

Séance du 6 avril 2022

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION  
CLE DE CONTACTS**

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

**ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique**

*M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :*

Considérant la délibération du Conseil communautaire n°2021/015 du 18 mars 2021, autorisant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Clé de Contacts,

Considérant que ladite convention prévoit, selon la règle de l'annualité budgétaire, que le montant exact de la subvention attribuée soit voté chaque année par le Conseil communautaire, par la signature d'un avenant annuel, et selon le calcul suivant :

(Subvention Creuse Grand Sud + bonus CTG versé par la CAF) = 100 000 €

Considérant que le montant des « bonus CTG » versés par la CAF au titre de l'année 2022 ne seront pas connus avant la fin du 1er semestre,

Considérant l'évolution du service, Clé de Contacts ayant étendu son activité de RAM à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et intégré l'activité du RAM Mille câlins sous la forme d'un Relais Petite Enfance,

Considérant que la Communauté participait à l'activité ALSH d'Aubusson par une mise à disposition à titre gratuit d'un agent de ménage 3h par semaine hors vacances scolaires et que cette mise à disposition s'est arrêtée en juin 2021,

**Le Conseil communautaire :**

- **modifie le montant total à verser à Clé de Contacts comme suit : (Subvention Creuse Grand Sud + bonus CTG versé par la CAF) = 105 620 € ce qui comprend :**
  - o une subvention correspondant à l'intervention du Relais Petite Enfance sur le territoire du Plateau, à la fréquence d'une journée par semaine : Soit pour Creuse Grand Sud 4 000 €
  - o une subvention correspondant au coût du personnel d'entretien qui est géré directement par Clé de Contacts depuis juin 2021, pour l'ALSH Pierre Pidance : soit pour Creuse Grand Sud 1620 € (3h/semaine sur 36 semaines, à 15h/heure)
- **fixe le montant de la subvention 2022 à Clé de Contacts en référence au montant des « bonus CTG » versés par la CAF, soit pour Creuse Grand Sud 65 000 €**
- **fixe les modalités de versement d'avance et acomptes tels que prévus dans l'annexe jointe, sachant qu'une avance de 14 488 € a déjà été versée au titre de l'année 2022,**
- **verse le solde de la subvention lorsque le montant définitif des « bonus CTG » seront connus,**
- **autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**CONTRE : 0**

**POUR : 44**

**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

**20 AVR. 2022**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

